

Secrétariat

Unité d'action contre le terrorisme

L'Unité d'action contre le terrorisme joue le rôle de centre de coordination de l'OSCE pour la lutte contre le terrorisme et les activités en la matière. Créée en 2002, elle travaille en collaboration étroite avec le Comité de l'ONU contre le terrorisme et sa direction, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres partenaires internationaux.

D'une manière générale, les trois grands objectifs de l'Unité sont les suivants :

1) Soutenir le processus politique en matière de lutte contre le terrorisme grâce à des avis d'experts et à un travail de mobilisation : en réponse à des demandes du Président en exercice, des États participants et du Secrétaire général, l'Unité a établi pendant l'année 15 documents de réflexion et de fond sur diverses questions liées à la lutte contre le terrorisme, telles que la lutte contre l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes, le renforcement de la coopération juridique pour les questions pénales relatives au terrorisme ; la lutte contre l'incitation au terrorisme et le recrutement de terroristes ; l'amélioration de la sécurité des documents de voyage ; le renforcement du rôle de la police dans la lutte contre le terrorisme ; l'amélioration de la coordination entre les enquêteurs et les procureurs dans les affaires de terrorisme ; ainsi que le renforcement du partenariat public-privé et du rôle de la société civile dans la prévention du terrorisme. Nombre de ces idées ont été examinées dans trois documents destinés au Conseil ministériel et prises en compte dans diverses activités de sensibilisation et de renforcement des capacités.

2) Contribuer à l'amélioration des moyens et des capacités dont ont besoin les États participants pour s'attaquer à la menace terroriste multiforme et en constante évolution en organisant des activités de renforcement des capacités : l'Unité a mis sur pied, appuyé ou facilité d'une autre manière 12 activités de renforcement des capacités au niveau de l'OSCE et aux niveaux régional et national, dont les plus importantes ont été notamment les suivantes :

- *Trois ateliers de formation sur le renforcement de la coopération pénale en matière de terrorisme (Vienne, Erevan et Bucarest)*
- *Deux ateliers de formation sur la sécurité des documents de voyage (Belgrade et Vilnius)*
- *Un atelier sur la sécurité des transports urbains (Vienne)*
- *Un atelier sur la prévention du terrorisme : lutte contre l'incitation au terrorisme et les activités terroristes connexes (Vienne)*
- *Un atelier de formation à la sécurité des conteneurs/de la chaîne d'approvisionnement (Istanbul)*

3) Favoriser l'échange d'informations et la coordination en matière de lutte contre le terrorisme au sein de l'OSCE et avec les partenaires extérieurs : l'Unité a encore élargi la portée et amélioré le contenu du *Réseau contre le terrorisme* et des réunions régulières de coordination interne de toutes les structures de l'OSCE. Elle a également procédé à de nombreuses consultations formelles et informelles avec un grand nombre d'autres organisations internationales, qui ont souvent débouché sur des activités communes de

renforcement des capacités. Un important succès enregistré par l'Unité a résidé dans la table ronde de praticiens de la lutte contre le terrorisme venus de grandes organisations régionales et sous-régionales, qui s'est tenue à Copenhague les 28 et 29 juillet.

L'Unité gère un site Web (www.osce.org/atu) fournissant des informations sur les activités antiterroristes actuelles de l'OSCE et des liens vers ses principaux partenaires.

Centre de prévention des conflits (CPC)

Le Centre de prévention des conflits coordonne les activités des opérations de terrain de l'OSCE et les aide à s'acquitter de leur mandat. Il sert aussi de point de contact du Secrétariat pour le renforcement du rôle de l'OSCE dans la dimension politico-militaire. Le CPC est chargé en particulier d'apporter un appui à la Présidence, au Secrétaire général et aux organes décisionnels pour l'exécution des tâches de l'OSCE dans les domaines de l'alerte précoce, de la prévention des conflits, de la gestion des crises et du relèvement après un conflit.

Le CPC se compose :

- De la Section des programmes de mission, qui analyse l'évolution de la situation sur le terrain en vue de détecter rapidement les signaux annonciateurs de situations de crise potentielles et sert de point central de coordination et de liaison avec les opérations de terrain ;
- De la Cellule de coordination des projets, qui fournit un appui aux opérations de terrain pour la planification, l'élaboration et l'évaluation de leurs projets et programmes ;
- De l'Unité des opérations, qui coordonne la planification opérationnelle au sein du Secrétariat, offre une capacité d'analyse, sert de point de contact pour la sécurité et la gestion des frontières et, par l'intermédiaire de son Centre de situation et de communications, suit l'évolution de la situation dans l'espace de l'OSCE et fait fonction de cellule de crise ;
- De l'Unité d'appui au Forum pour la coopération en matière de sécurité, qui donne des avis et des conseils en ce qui concerne la dimension politico-militaire de la sécurité.

Section des programmes de mission

En 2006, la *Cellule Europe du Sud-Est* a fourni une assistance pour l'adhésion du Monténégro en tant que 56ème État participant de l'OSCE, puis pour la mise en place de la Mission de l'OSCE au Monténégro. La Cellule continue à suivre de près les processus de réforme généraux appuyés par l'OSCE dans la région.

La Cellule a facilité deux processus de coopération régionaux : le processus de coopération interétatique dans les procès pour crimes de guerre lancé à Palić, en Serbie, en novembre 2004 et le processus de retour des réfugiés sur la base de la *Déclaration ministérielle régionale de Sarajevo* de janvier 2005. En ce qui concerne ce dernier point, l'OSCE a engagé un processus de coordination des positions de la communauté internationale en prévision de la réunion ministérielle qui aura lieu au Monténégro en 2007.

Avec l'appui de la Mission au Kosovo, la Cellule a participé activement à la planification de l'engagement de l'OSCE au Kosovo lorsqu'une décision aura été prise en ce qui concerne son statut futur. Dans ce contexte, elle a assuré une coordination étroite avec les organismes partenaires, principalement l'ONU, l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

La *Cellule Europe orientale* a soutenu les efforts déployés par l'OSCE pour relancer les négociations pour un règlement pacifique de la question de Transnistrie, qui avaient été interrompues au printemps. Elle a en outre aidé les opérations de terrain en Ukraine et à Minsk à répondre à la demande de projets émanant des autorités publiques.

La *Cellule Caucase du Sud* s'est concentrée sur la fourniture d'une assistance aux opérations de terrain pour les activités liées au règlement des conflits en cours. Elle a contribué à la préparation de plusieurs visites de haut niveau en rapport avec l'évolution dynamique de la situation politique dans la région. Elle a prêté son concours à la Mission en Géorgie pour l'élaboration d'un vaste *Programme de relèvement économique* dans la zone du conflit géorgio-ossète et les zones adjacentes et pour l'élaboration d'un programme de développement des capacités visant à renforcer les moyens de la police géorgienne des frontières. La Cellule a apporté un appui pour les préparatifs faits par l'OSCE en vue de la Mission d'évaluation environnementale qu'elle devait conduire dans les territoires touchés par les incendies dans la région du Haut-Karabakh et au voisinage.

La *Cellule Asie centrale* a aidé la Présidence et le Secrétaire général à établir un nouveau mandat et un mémorandum d'accord pour la présence de l'OSCE en Ouzbékistan. Elle a aussi aidé à faire face aux tensions politiques au Kirghizistan. Elle a contribué à une mission d'experts organisée par le CPC en vue de procéder à une évaluation au Tadjikistan et au Kirghizistan afin de déterminer les domaines où une assistance serait nécessaire pour renforcer la sécurité et la gestion des frontières.

Conformément au *Plan d'action de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes*, le CPC a établi un manuel pratique destiné à aider le personnel à prendre en compte les questions d'égalité entre les sexes dans l'analyse des situations sur le terrain et lors de l'élaboration des politiques et des stratégies. Ce manuel recense les domaines d'intervention possibles et contient des données par pays concernant l'égalité entre les sexes.

Cellule de coordination des projets

Comme suite à une initiative du Secrétaire général, la Cellule s'est employée principalement à concevoir et à mettre au point un système de planification fondé sur les résultats afin de faire en sorte que les programmes de l'OSCE répondent aux objectifs politiques et opérationnels et atteignent ces objectifs de manière efficace et efficiente. Elle a piloté cette nouvelle démarche avec trois opérations de terrain, à savoir la Mission en Bosnie-Herzégovine, le Bureau d'Erevan et le Centre de Bichkek. Sur la base des enseignements tirés, la Cellule a élaboré un plan en vue de l'introduction du nouveau système de planification dans toute l'OSCE et a établi un ensemble complet d'outils de travail et de guides. Ces documents ont marqué l'aboutissement d'un processus pilote qui a duré un an. Le nouveau système de planification améliorera la coordination des programmes et servira de base pour la fixation des priorités et l'élaboration d'activités supplémentaires financées par des ressources extrabudgétaires.

En plus de cette tâche majeure, la Cellule s'est employée activement à actualiser des outils de gestion des projets et les a distribués aux opérations de terrain. Elle a collecté les meilleures pratiques auprès de plusieurs opérations, en vue de les analyser et de les diffuser plus largement en 2007. Conformément au *Plan d'action de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes*, la Cellule a finalisé les principes directeurs pour la prise en compte des questions d'égalité entre les sexes lors de l'élaboration et de la planification des projets des opérations de terrain.

Enfin, la Cellule a continué à coordonner l'évaluation de tous les projets extrabudgétaires émanant des opérations de terrain de l'OSCE. Elle a coordonné l'évaluation des 118 projets extrabudgétaires d'une valeur totale supérieure à 25,6 millions d'euros qui étaient prévus par les opérations de terrain.

Unité des opérations

Planification opérationnelle, liaison et analyse. L'Unité des opérations sert de principal point de coordination de la planification opérationnelle au sein du Secrétariat. En 2006, l'Unité s'est penchée sur des questions telles que la participation future éventuelle de l'OSCE au Kosovo (Serbie) et la fermeture du Bureau du Représentant de l'OSCE auprès de la Commission estonienne d'experts sur les militaires à la retraite. Elle a entrepris diverses activités complémentaires, et notamment effectué une visite d'évaluation au Kosovo.

L'Unité a apporté un soutien actif au Groupe de travail sur les aspects non militaires de la sécurité. Elle a aidé en particulier à rédiger des documents de réflexion et des rapports, par exemple sur un cadre de l'OSCE pour la gouvernance du secteur de la sécurité et sur un réseau de points focaux nationaux de l'OSCE pour la sécurité et la gestion des frontières. Comme les années précédentes, l'Unité a en outre aidé la Présidence à organiser la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité*. Lors de la Conférence de 2006, on a examiné les activités de l'OSCE dans le domaine de la sécurité en mettant l'accent sur le cycle de gestion des crises, y compris les mesures de confiance et de sécurité. En outre, l'Unité a contribué à des conférences sur des questions telles que la gouvernance du secteur de la sécurité, la prévention des conflits, l'appui à la médiation, la gestion des crises, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion ainsi que l'alerte précoce.

Sécurité et gestion des frontières. Dans le cadre de la contribution qu'elle a apportée aux activités du Groupe de travail sur les aspects non militaires de la sécurité liées à la mise en œuvre du *Concept de sécurité et de gestion des frontières* de l'OSCE, l'Unité a aidé à mettre en place un réseau de points focaux nationaux de l'OSCE pour la sécurité et la gestion des frontières. En outre, comme suite à une demande du Tadjikistan, elle a effectué deux visites de terrain en vue de fournir une assistance pour le renforcement de la sécurité et de la gestion des frontières. Dans le prolongement de ces visites, l'Unité a entrepris d'élaborer des propositions de projets. Elle a en outre facilité le partage des enseignements tirés et des meilleures pratiques comme le préconisait le *Concept de sécurité et de gestion des frontières* en organisant des conférences consacrées à la question. Elle a aussi aidé la Présidence dans le cadre du *Processus d'Ohrid de gestion des frontières*.

Capacité d'intervention 24/7. L'Unité, par l'intermédiaire de son Centre de situation et de communications, a continué à servir de point focal pour toutes les opérations de terrain de l'OSCE, la Présidence, le Secrétariat et les délégations, notamment en dehors des heures normales de travail. Elle a ainsi constitué un maillon vital de la chaîne de sécurité aussi bien

pour les opérations de terrain que pour les délégations. Le Centre de situation et de communications a produit des notes quotidiennes, des notes d'information spéciales, des synthèses régionales bihebdomadaires et des calendriers des réunions à venir à l'intention du personnel du CPC. Elle a aussi fourni une assistance opérationnelle en cas d'urgence, notamment lors d'incidents de sécurité, de crises et d'évacuations sanitaires. Des membres de l'Unité ont assisté à une réunion avec des représentants d'autres centres de situation en vue de renforcer l'échange d'informations au niveau opérationnel.

Unité d'appui au Forum pour la coopération en matière de sécurité

En 2006, l'Unité d'appui a fourni une aide pour la préparation, la conduite et le suivi du *Séminaire sur les doctrines militaires*, de la *Réunion annuelle d'évaluation de l'application* et de la *Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité* ainsi que de deux réunions spéciales du Forum pour la coopération en matière de sécurité sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et sur le *Code de conduite*, ainsi que d'un *Atelier sur l'application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU*. A la demande du Forum pour la coopération en matière de sécurité, l'Unité d'appui a passé en revue les informations échangées au sujet de l'application du *Code de conduite de l'OSCE sur les aspects politico-militaires de la sécurité*. Elle a contribué à des ateliers nationaux et régionaux sur la question, notamment en Suisse, en Slovénie et en Bosnie-Herzégovine.

L'Unité d'appui a apporté une aide et un soutien aux États participants pour des projets portant sur les armes légères et de petit calibre ainsi que les munitions conventionnelles, qui comprennent le composant de propergol appelé « *mélange* ». En avril, elle a participé à une visite d'évaluation au Tadjikistan, qui avait pour objet de planifier la deuxième phase d'un projet dans ce domaine, dont la première phase avait été menée à bonne fin en novembre. En juillet, l'OSCE et la Commission européenne ont effectué une visite d'évaluation conjointe de haut niveau en vue de mettre un projet sur pied à Novobohdanivka en Ukraine. L'Unité d'appui a aidé à élaborer un projet portant sur la destruction d'armes conventionnelles en Moldavie.

Un mémorandum d'accord sur la coopération technique dans la mise en œuvre de projets a été signé avec le Programme des Nations Unies pour le développement. L'Unité d'appui a en outre établi un mémorandum d'accords pour des projets d'élimination de *mélange* au Kazakhstan et en Ukraine. Elle a participé aux travaux de la commission d'évaluation des offres pour le projet intéressant le Kazakhstan. En mars, un fichier de spécialistes du *mélange* a été finalisé et les spécialistes ont également été invités à participer aux travaux de la commission d'évaluation des offres.

Le CPC a contribué activement à la *Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action relatif aux ALPC*, qui a eu lieu à New York du 26 juin au 7 juillet. Le CPC a organisé une manifestation parallèle de l'OSCE et en a assuré le déroulement et il a fourni un appui pour l'établissement du rapport de l'OSCE à la réunion.

L'Unité d'appui a organisé plusieurs ateliers sur les armes légères et de petit calibre et y a participé. En mars, elle a fourni un appui pour un *Atelier sur le contrôle du courtage des armes légères et de petit calibre en Europe du Sud-Est et dans le Caucase*, qui avait été organisé conjointement par les gouvernements allemand, norvégien et néerlandais. En coopération avec les autorités kirghizes, l'Unité d'appui a conduit un *Séminaire sur la gestion*

et la sécurité des stocks d'ALPC et de munitions conventionnelles au Kirghizistan en juin. Elle a aussi aidé à organiser deux ateliers sur les armes légères et de petit calibre au Turkménistan en novembre.

L'Unité d'appui a présenté des rapports d'étape au Conseil ministériel sur les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux munitions conventionnelles en même temps qu'une exposition de photos sur les activités des projets, des brochures d'information et un film documentaire. Elle a en outre prêté son concours aux délégations pour la publication d'une annexe du *Manuel de l'OSCE sur les meilleures pratiques concernant les armes légères et de petit calibre (ALPC)*, qui était consacrée aux systèmes portables de défense antiaérienne (MANPADS).

Le CPC a continué à gérer le réseau de communications de l'OSCE, qui constitue une mesure de confiance et de sécurité importante prévue dans le *Document de Vienne 1999*. Ce réseau facilite l'échange d'informations importantes en vue d'accroître encore l'ouverture et la transparence dans les affaires militaires. La technologie a été encore améliorée et le logiciel a été adapté aux besoins des utilisateurs. On s'est efforcé de développer les capacités afin d'étendre et d'approfondir les compétences techniques dans les États participants. En outre, le CPC préside le Groupe des communications de l'OSCE, qui assure un contrôle précieux par et pour les délégations.

www.osce.org/cpc

Département des ressources humaines

Le Département des ressources humaines veille à ce que les procédures de recrutement appliquées soient ouvertes, efficaces et transparentes et à ce qu'il soit satisfait comme il convient et de manière professionnelle aux besoins administratifs et de formation de tous les membres du personnel employés, qu'ils bénéficient d'un contrat de l'OSCE ou qu'ils soient détachés par un État participant. Elle se compose d'une Section du recrutement, d'une Section du personnel et d'une Section de la formation. En 2006, le Département a étendu les services qu'il fournit en recrutant un spécialiste de l'évaluation des emplois qui établit un classement complet de tous les emplois dans l'ensemble de l'OSCE.

Le Département maintient à l'examen et actualise continuellement le *Statut du personnel et le Règlement du personnel* de l'OSCE. En 2006, trois nouvelles *instructions au personnel* portant sur un environnement de travail professionnel, la formation au système de gestion intégrée des ressources (IRMA) et les contrats de louage de services et prévoyant des procédures simplifiées et plus efficaces en matière de ressources humaines ont été publiées.

La **Section du personnel** a collaboré étroitement avec ses homologues des institutions et des opérations de terrain à la mise au point de mesures propres à améliorer la gestion du personnel de l'OSCE, telles par exemple que la promotion d'une augmentation des barèmes des traitements locaux, une révision des indemnités de subsistance et d'hébergement et la négociation de meilleures conditions dans le cadre des régimes de sécurité sociale en vue de conserver le personnel qualifié.

Le système pleinement opérationnel de recrutement en ligne a permis à la **Section du recrutement** de concentrer ses ressources sur des techniques d'entretien structurées visant essentiellement à apprécier les compétences et sur l'octroi, aux membres éventuels des jurys d'entretien, d'une formation au recrutement et à la sélection. En 2006, le Département a publié 100 avis de vacance pour des postes contractuels, qui ont suscité 7 580 candidatures. Pendant l'année, 78 jurys d'entretien se sont réunis au Secrétariat et 429 candidats ont été auditionnés pour des postes dans les opérations de terrain et au Secrétariat. Le Département a examiné 2 384 candidatures proposées pour des postes pourvus par détachement, ce qui a débouché sur l'affectation de 331 agents/membres de mission aux opérations de terrain, aux institutions et au Secrétariat.

Le *Programme des administrateurs auxiliaires* est une activité nouvelle de l'Organisation. Le Département a lancé le projet pilote en mai en offrant à de jeunes ressortissants d'États participants la possibilité de travailler dans un contexte international. 191 candidatures ont été reçues de 33 États participants. En prêtant particulièrement attention à l'équilibre géographique et à la parité entre les sexes, le Département a sélectionné six jeunes administrateurs d'Albanie, d'Azerbaïdjan, de Grèce, du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Portugal pour le programme d'une durée de neuf mois. Les participants ont acquis une expérience intensive et étendue grâce notamment à leur affectation à des tâches relevant de leur domaine de compétence au Secrétariat et dans une opération de terrain ainsi qu'à des programmes de formation spécialisée obligatoires.

Conformément à la *Stratégie de formation* de l'OSCE et au *Plan d'action pour la promotion de l'égalité entre les sexes*, la **Section de la formation** a, en 2006, organisé au total 86 ateliers qui ont réuni plus de 1 300 participants, soit plus du double des personnes formées un an auparavant. Afin de permettre au personnel de s'intégrer harmonieusement et efficacement dans l'OSCE, la Section a organisé 13 *programmes « GO » d'orientation générale* au Secrétariat à l'intention de plus de 350 agents de l'OSCE recrutés nouvellement. À partir de janvier, elle a assumé pleinement la responsabilité de la formation à l'IRMA en organisant 12 sessions de formation au Secrétariat et au niveau régional en faveur de plus de 200 agents. Elle a en outre organisé 61 ateliers supplémentaires à l'intention de près de 760 membres du personnel, et notamment fourni un appui pour des activités de formation préalable à l'affectation à une mission dans les États participants.

Département de l'administration et des finances

Le Département de l'administration et des finances fournit un appui aux États participants, au Secrétariat, aux institutions et aux opérations de terrain de l'OSCE en matière financière et administrative. Il englobe les *Services de conférence*, le *Service des finances*, l'*Appui aux missions*, les *Technologies de l'information et des communications* et le *Bureau de Prague*.

Fourniture d'un appui pour les réunions et conférences. Les Services de conférence ont fourni un appui à la Présidence et aux États participants de l'OSCE, au Groupe consultatif commun, à la Commission consultative pour le régime « Ciel ouvert » et au Secrétariat de l'OSCE pour la préparation et la conduite des réunions et conférences. Ces services ont consisté notamment à fournir une assistance pour des réunions et en matière de protocole et à assurer la distribution des documents ainsi que la traduction et l'interprétation dans les six

langues de l'OSCE. En 2006, les Services de conférence ont en outre coorganisé un certain nombre de réunions hors de Vienne comme le *Forum économique* à Prague, les *réunions sur la mise en œuvre des engagements concernant la tolérance* à Almaty et Dubrovnik ainsi que la *Réunion du Conseil ministériel* à Bruxelles.

Consolidation des réformes administratives. A la suite de la mise en place du Système intégré de gestion des ressources (IRMA), le Département a, cette année, concentré son attention sur le renforcement de l'information et des procédures, l'examen et l'actualisation des instructions financières/administratives pertinentes ainsi que la fourniture d'un soutien étendu et d'une formation fonctionnelle aux unités d'administration des fonds sur le terrain. L'accent a été mis sur l'octroi d'un appui axé sur les besoins des missions en matière de finances, de technologies de l'information et des communications, d'achats, de gestion du matériel et de voyages.

Les réformes administratives de l'OSCE, engagées en 2001 en réponse à la croissance rapide de l'Organisation, visent à assurer le recours à la meilleure pratique pour la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informatiques. Le Système intégré de gestion des ressources (IRMA) faisant appel à Oracle offre une plateforme technique commune, tandis que le Système de réglementation commun de la gestion fournit les règlements, règles et instructions applicables à la gestion de toutes les ressources de l'OSCE.

De gros efforts ont été faits en vue d'améliorer les rapports en ligne (par exemple sur les contributions extrabudgétaires et les avoirs de l'OSCE) aux États participants et aux responsables de programmes dans l'ensemble de l'OSCE. Le tableau de bord des délégués, conçu pour permettre à ces derniers d'accéder aisément à des informations et des rapports structurés, a encore été amélioré et intégré à l'infrastructure de sécurité de l'information de l'Organisation.

Le Département a en outre joué un rôle décisif dans la fourniture d'un appui au Secrétaire général avec l'introduction de la budgétisation par programme axée sur les résultats, démarche conçue pour améliorer le cycle actuel de programmation et de budgétisation en aidant à la fois les États participants et la direction de l'OSCE à se concentrer sur les résultats et non pas simplement sur les ressources nécessaires et les activités entreprises. Les organisations internationales et les organismes gouvernementaux adoptent de plus en plus cette méthodologie comme moyen d'améliorer la responsabilisation et la transparence dans l'utilisation des ressources.

Nouveaux locaux dans la Wallnerstrasse. Les travaux de rénovation des nouveaux locaux du Secrétariat au numéro 6 de la Wallnerstrasse – bâtiment historique mis à la disposition de l'OSCE par le Gouvernement autrichien, ont bien avancé. Ces locaux, qui, selon les prévisions actuelles, devraient être prêts à être occupés en novembre 2007, offriront à l'OSCE un environnement de travail moderne et attrayant et amélioreront sa visibilité en regroupant les bureaux de Vienne dans un seul bâtiment représentatif au cœur de la ville.

BUREAU DE PRAGUE

Siège initial du Secrétariat de la CSCE, le Bureau de Prague a hérité des collections historiques de documents de conférence de la CSCE et a toujours conservé depuis les archives papier des documents directifs de l'OSCE. En tant que dépositaire de la mémoire institutionnelle de la CSCE/OSCE, le Bureau fournit des informations aux membres du

personnel et du public qui ont besoin de données historiques, de références ou de documents de fond. Il y a neuf ans, le Bureau est devenu le siège du programme de chercheurs résidents et a depuis ouvert ses archives à plus de 140 chercheurs de 32 pays de l'espace de l'OSCE ainsi que de la Chine, de la République de Corée, du Japon, de l'Algérie, du Maroc, d'Israël et de l'Australie. La bibliothèque de références pour les sources accessoires a été enrichie de centaine d'ouvrages, de périodiques et de revues scientifiques contenant des articles et des analyses sur les activités de l'OSCE en 35 langues.

En coopération avec le Secrétariat, le Bureau tient à jour la bibliothèque des documents électroniques en ligne, diffuse des publications de l'OSCE (comme le *Magazine de l'OSCE*, le *Rapport annuel* ainsi que les *manuels de références sur les décisions de l'OSCE*, qui sont également imprimés à Prague) et tient le fichier d'adresses de l'Organisation. En 2006, le Bureau a publié, dans toutes les langues de travail de l'OSCE, une collection de 270 ouvrages contenant les actes des conférences tenues pendant 17 ans. La collection correspondante de microfiches et plusieurs milliers de documents historiques ont également été convertis au format électronique. Le Bureau a fourni à nouveau un soutien logistique étendu au *Quatorzième Forum économique*, qui s'est réuni à Prague.

Section pour la parité des sexes

En 2006, la Section pour la parité des sexes a continué d'œuvrer à l'application du *Plan d'action pour la promotion de l'égalité entre les sexes* comme le prévoyait la Décision No 14 de la Réunion du Conseil ministériel de 2004. Ainsi qu'il était demandé dans le *Plan d'action*, le Secrétariat et les institutions ont, avec le concours de la Section, élaboré leurs propres plans d'application, qui définissaient les mesures concrètes, les tâches et les responsabilités à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans le *Plan*.

En juin, la Section pour la parité des sexes a déterminé les résultats obtenus et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du *Plan* et a établi le premier rapport d'évaluation, que le Secrétaire général a présenté au Conseil permanent. Ce rapport indiquait les voies à suivre pour atteindre les objectifs énoncés dans le *Plan*.

La Section pour la parité des sexes a, tout au long de l'année, fourni une assistance technique à l'ensemble des points de contact pour les questions de parité des sexes au Secrétariat, dans les missions et dans les institutions en assurant la communication et la coordination et par le biais de débats lors de la réunion annuelle du réseau. Elle a en outre mis au point la panoplie d'outils de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes, qui comporte des documents de référence sur les engagements et les normes au niveau international, des manuels et des principes directeurs concernant la prise en compte des questions d'égalité entre les sexes, ainsi que plusieurs documents et instructions de l'OSCE. Parmi ces outils figurent un glossaire sur la parité des sexes, un guide pour la prise en considération des questions d'égalité entre les sexes dans l'organisation des manifestations et un guide destiné au responsable des programmes de mission du Centre de prévention des conflits, qui est intitulé « *Filling the gaps: Gender in the Analysis, Policy and Strategy Development of the Conflict Prevention Centre* ». La Section a effectué des visites sur le terrain en un certain nombre d'occasions pour appuyer directement des opérations de terrain. Elle a apporté une assistance et une contribution à la Section de la formation pour la mise au point d'une formation spécifique aux questions d'égalité entre les sexes et elle a participé pendant toute l'année à la session du *Programme d'orientation générale (GO)* destiné aux nouveaux membres du personnel qui est consacrée aux questions d'égalité entre les sexes.

Afin de faire mieux connaître les activités relatives aux questions de parité des sexes non seulement au sein de l'Organisation mais aussi dans le public, la Section a produit deux publications : une fiche d'information en russe et en anglais et une brochure contenant des informations plus concrètes sur la promotion de l'égalité entre les sexes et sur la façon dont la prise en compte de cette question a été développée systématiquement dans l'Organisation au cours des sept dernières années.

Afin d'appeler l'attention sur l'engagement de l'Organisation en faveur de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, la Conseillère principale a organisé une réunion publique à l'occasion de la Journée internationale des femmes en mars. Un documentaire sur la situation tragique dans laquelle le conflit et les transferts de population ont plongé les femmes afghanes a été projeté. Il a été suivi d'une table ronde présidée par l'Ambassadrice de Norvège auprès de l'OSCE. Parmi les intervenants figuraient le réalisateur du film, un représentant du Haut Commissaire de l'ONU pour les réfugiés et un parlementaire autrichien.

La Section pour la parité des sexes a en outre continué à suivre la situation en matière d'environnement de travail, notamment en ce qui concerne l'égalité de traitements et de chances pour les femmes et les hommes. Elle a aidé à rédiger la nouvelle politique sur le harcèlement moral, le harcèlement sexuel et la discrimination, qui a été publiée en mars dernier. La Section a en outre établi, à l'intention de l'ensemble du personnel, une brochure d'une lecture aisée qui explique la nouvelle politique afin de faire prendre mieux conscience de l'importance qu'il y a d'instaurer et de maintenir un environnement de travail assurant un traitement égal et équitable à l'ensemble des membres du personnel.

Services juridiques

Le fait que l'OSCE n'a pas la capacité juridique et ne jouit pas de privilèges et d'immunités dans la plupart des États participants continue à faire obstacle à son bon fonctionnement. Les services juridiques ont apporté leur appui pour les réunions tenues en juin et en septembre à la Hofburg par le *Groupe d'experts juridiques*, composé de représentants de l'Autriche, de la Croatie, de l'Allemagne, de la Pologne, de la Turquie, de la Fédération de Russie, de la Suisse, de l'Ukraine, des États-Unis d'Amérique et de la Présidence de l'OSCE. Les efforts déployés par le *Groupe* pour étudier et recommander des solutions propres à remédier efficacement aux incidences de l'absence de statut juridique international et de privilèges et immunités uniformes pour l'OSCE ont porté leurs fruits en 2006 en débouchant sur une décision ministérielle créant un groupe de travail à composition non limitée chargé de finaliser un projet de convention et de le soumettre au Conseil ministériel par l'intermédiaire du Conseil permanent.

Les Services juridiques se sont étoffés en 2006 et ont fourni en conséquence un appui accru aux activités dans un certain nombre de domaines importants. Ils ont en particulier concentré leur attention sur la création d'un cadre juridique approprié pour l'exécution de grands projets sur le territoire des États participants et sur la fourniture d'une assistance pour les questions juridiques complexes aux opérations de terrain et aux institutions de l'OSCE.

Bureau du contrôle interne

Le Bureau du contrôle interne a fait de gros progrès cette année pour ce qui est d'étendre la portée et l'ampleur du travail de vérification et de devenir pleinement opérationnel. Doté de vérificateurs agréés, il constitue désormais un outil efficace pour vérifier le respect du cadre réglementaire, donner l'assurance que les contrôles internes sont adéquats et aider les responsables à atteindre leurs objectifs. Une équipe de spécialistes indépendants de la validation a procédé à une évaluation de la qualité du Bureau et a certifié qu'il est pleinement conforme aux normes et au Code d'éthique de l'Institut des auditeurs internes. Le système de vérification interne et externe de l'OSCE a en outre été renforcé cette année grâce aux travaux du Comité d'audit créé par le Conseil permanent pour suivre les questions de gouvernances liées à la vérification et donner des avis à leur sujet.

Appliquant les meilleures pratiques, le Bureau du contrôle interne fait appel aux méthodologies d'évaluation des risques pour établir son plan de vérification. Le Plan pour 2006 tenait compte des risques liés aux activités et opérations, ainsi que des priorités de l'Organisation et des travaux de vérification demandés par la direction. Si les travaux destinés à vérifier l'adéquation des contrôles et du respect des règlements restent à la base de son programme, le Bureau du contrôle interne a étendu ses activités aux audits et inspections de gestion, aux évaluations de programmes et aux enquêtes. En 2006, il a procédé à des analyses au sein du Secrétariat, effectué des visites de terrain dans des missions et institutions et publié au total 23 rapports contenant plus de 200 recommandations. Le Bureau a en outre contrôlé l'application des recommandations antérieures afin de vérifier que la direction y avait donné suite comme il convient. Plus de 90% des recommandations formulées au cours des deux dernières années ont été adoptées, et la direction a pris des mesures pour assurer l'application des recommandations restantes. Le Bureau a récemment achevé un examen du cadre éthique et du *Code de conduite* de l'OSCE et publié une *Politique de prévention et de détection des fraudes* ainsi que des *Principes directeurs pour la sensibilisation aux problèmes de fraudes* en vue de leur distribution dans l'ensemble de l'OSCE. Un solide programme de formation est prévu en 2007 au Secrétariat, dans les opérations de terrain et dans les institutions en vue de favoriser la sensibilisation à ces problèmes.

Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE

Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a accru ses activités en 2006, en particulier dans le domaine de la sécurité écologique, l'OSCE présidant l'*initiative Environnement et sécurité* (ENVSEC, www.envsec.org). Elle a également intensifié ses activités dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, la corruption et la traite des êtres humains et a exécuté des projets sur les migrations et sur le développement des petites et moyennes entreprises. Il a produit deux grandes publications intitulées « *Handbook on Establishing Effective Labour Migration Policies in Countries of Origin and Destination* » et « *OSCE Best-Practice Guide for a Positive Business and Investment Climate* ». A la demande de la Présidence, le Coordonnateur a rassemblé, au sujet de la sécurité énergétique au sein de l'OSCE, des informations qu'il a présentées aux États participants. En coopération avec le Secrétariat de la

Charte de l'énergie et l'Agence internationale de l'énergie, le Bureau a organisé une conférence internationale à Bruxelles sur le rôle des gouvernements et des organisations internationales dans le domaine de la sécurité énergétique. Cette conférence a débouché sur l'adoption d'une décision ministérielle relative au *dialogue sur la sécurité énergétique dans le cadre de l'OSCE*, pour l'application de laquelle des actions axées davantage sur les politiques énergétiques sont nécessaires. Cette décision du Conseil ministériel charge le Secrétariat de l'OSCE de promouvoir le dialogue sur la sécurité énergétique et rappelle les objectifs du Sommet du G8 de Saint-Petersbourg.

Forum économique et environnemental. En coordination avec la Présidence, le Bureau a contribué au succès des travaux du *quatorzième Forum économique* sur la question du *transport dans l'espace de l'OSCE : réseaux de transport sûrs et développement des transports pour renforcer la coopération et la stabilité économiques régionales*. Cela a débouché non seulement sur une décision ministérielle de fond relative au *futur dialogue sur le transport à l'OSCE*, mais aussi sur un certain nombre d'activités complémentaires concrètes. Parmi celles-ci ont figuré un Séminaire de formation sur la sécurité portuaire à Anvers (Belgique), un atelier sur *les transports, la sécurité et la protection de l'environnement*, organisé par le Gouvernement norvégien à Tonsberg (Norvège), deux séminaires de formation tenus à Moscou et à Belgrade sur l'application de la *Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières* de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et un atelier d'experts sur les problèmes des pays sans littoral en matière de transit et de transport, en prévision d'une conférence de l'OSCE sur les perspectives de développement du transport en transit transasiatique et eurasiatique par l'Asie centrale jusqu'en 2015, qui doit avoir lieu à la fin de 2007.

La première conférence préparatoire du *quinzième Forum économique et environnemental* de l'OSCE s'est tenue les 16 et 17 novembre à Bichkek (Kirghizistan) et a porté principalement sur la dégradation des terres et la contamination des sols. La première partie du *Forum* a eu lieu à Vienne en janvier 2007.

Mission d'évaluation environnementale. Du 3 au 13 octobre, le Bureau a effectué une mission d'évaluation environnementale dans les territoires du Haut-Karabakh et des environs touchés par les incendies. La Mission avait pour mandat d'évaluer l'impact à court et à long terme des feux de friches, de définir des mesures pour remédier à leurs effets néfastes et de faire des suggestions pour une opération environnementale dans la région, ainsi qu'il était prévu dans une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'OSCE a dirigé une équipe composée à la fois d'experts locaux nommés par les autorités arméniennes et azerbaïdjanaises et d'experts d'un certain nombre d'organisations internationales.

Soutien apporté par le Bureau au dialogue sur la gestion des migrations de main-d'œuvre dans la région de la Communauté d'États indépendants (CEI). Compte tenu des recommandations du *treizième Forum économique* et des tendances et structures récentes des migrations de main-d'œuvre dans l'espace de l'OSCE, le Bureau a contribué à l'intensification de l'échange de bonnes pratiques et au partage de politiques et d'initiatives novatrices pour une gestion efficace des migrations de main-d'œuvre. Il a publié un manuel intitulé « *Handbook on Establishing Effective Labour Migration Policies in Countries of Origin and Destination* », en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations et l'Organisation internationale du Travail. Ce document offre un outil concret pour l'échange des meilleures pratiques et l'examen des politiques. Un premier atelier régional de renforcement des capacités consacré à l'élaboration de politiques efficaces pour

les migrations de main-d'œuvre a été organisé avec dix États membres de la CEI à Moscou les 6 et 7 décembre. Le *manuel* a été bien accueilli par les décideurs et les spécialistes des migrations de la région. En conséquence, le Bureau envisage de tenir des ateliers régionaux et nationaux supplémentaires dans la région en 2007. Le *manuel* est actuellement disponible en anglais et en russe et il est prévu de le traduire dans d'autres langues.

Bureau du Représentant spécial et Coordonnateur pour la lutte contre le trafic des êtres humains

La lutte contre le trafic des êtres humains demeure prioritaire pour les institutions, les organes et les opérations de terrain de l'OSCE. Le *Plan d'action* de l'Organisation expose les mesures recommandées aux États participants sur la base d'une approche pluridimensionnelle et globale.

Par une décision du Conseil ministériel du 21 juin, les fonctions du Représentant spécial pour la lutte contre la traite des êtres humains et de l'Unité d'assistance à la lutte contre la traite des êtres humains ont été regroupées au sein du Secrétariat pour former le nouveau Bureau du Représentant spécial et Coordonnateur pour la lutte contre la traite des êtres humains.

Eva Biaudet, ancienne Ministre finlandaise de la santé et des services sociaux, a été nommée au poste de Représentante spéciale et Coordonnatrice en octobre. Le mandat du Bureau, qui découle d'une décision du Conseil ministériel de 2003, prévoit notamment la fourniture, sur demande, d'une assistance aux États participants dans les domaines de la sensibilisation, de la planification des politiques et de la coordination au niveau national, un renforcement des capacités en matière de réforme législative, ainsi qu'une coopération efficace entre les institutions gouvernementales, la société civile et les autres parties prenantes concernées aux fins de la protection des droits des victimes de la traite. Le Bureau joue aussi un rôle dans la coordination des efforts de lutte contre la traite dans l'ensemble du Secrétariat, des opérations de terrain et des institutions de l'OSCE. Le Bureau, qui est censé proposer une démarche globale et axée sur les droits de l'homme, continue à accroître la visibilité et la compréhension de toutes les formes de traite des êtres humains et à encourager l'élaboration d'initiatives nationales et régionales.

Faits marquants 2006

- L'Alliance contre la traite des personnes a organisé une conférence de haut niveau sur *la lutte contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants : prévention – protection – poursuites pénales* le 17 mars. L'Alliance, lancée par l'ancienne Représentante spéciale en juillet 2004, offre un cadre pour la coopération et l'échange d'idées entre des institutions, des organisations et de grandes ONG internationales et régionales. Cette réunion a marqué l'aboutissement d'un projet commun de la Représentante spéciale, du *Programme AGIS* de la Commission européenne, du Ministère fédéral autrichien de l'intérieur et du Ministère suédois des affaires étrangères en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations et le Conseil suédois des migrations, la police fédérale belge et l'Office européen de police (EUROPOL). Cette conférence, qui s'est tenue à Vienne et qui a réuni près de 400 participants, a été consacrée principalement à l'échange de bonnes

pratiques ainsi qu'à l'élaboration de recommandations pratiques en vue de prévenir la traite des êtres humains, d'assurer une protection étendue des victimes et de poursuivre efficacement les auteurs. La conférence a examiné les grandes questions suivantes : mesures spécifiques pour lutter contre la traite des enfants par le biais d'un renforcement des capacités de ceux qui sont chargés de l'application des lois ; conséquences mentales et physiques à long terme pour les victimes de la traite, en particulier les traumatismes ; et incidences de l'état de santé des victimes, en particulier des femmes et des enfants, pour l'accusation.

- La première Conférence régionale de l'OSCE sur la lutte contre la traite en Asie centrale, intitulée « *Lutte contre la traite des êtres humains – une réponse régionale* », qui s'est tenue à Astana les 18 et 19 mai et qui a été organisée en étroite coopération avec les autorités kazakhes, le BIDDH, le Centre d'Almaty et d'autres opérations de terrain, a réuni des représentants d'organismes gouvernementaux, de la société civile et d'organisations internationales pour une concertation fructueuse sur les meilleures pratiques et idées pour la poursuite de la coopération. Il ressort des réflexions auxquelles a donné lieu la Conférence que l'organisation de réunions sur la lutte contre la traite au niveau régional peut favoriser l'instauration d'une synergie et d'une meilleure coopération transfrontière, la mise en place de réseaux, une participation plus large des parties prenantes locales et un accès plus étendu aux compétences internationales et que cette formule devrait être appliquée dans d'autres régions de l'OSCE. Une réunion complémentaire est prévue pour 2007 dans la région.
- La Conférence de haut niveau de l'Alliance contre la traite des personnes, intitulée « *Traite des êtres humains aux fins d'exploitation de leur travail/travail forcé et servile : poursuite des auteurs et justice pour les victimes* », tenue à Vienne les 17 et 18 novembre, a offert un cadre pour l'échange de données d'expérience nationales concrètes en matière de poursuite des auteurs en justice et de dédommagement des victimes. La Conférence a mis en lumière la nécessité de lutter contre toutes les formes de traite dans la région de l'OSCE, ce dont il a été tenu compte dans la Décision de la Réunion ministérielle de Bruxelles intitulée « *Renforcement des efforts visant à lutter contre la traite des êtres humains, notamment à des fins d'exploitation de leur travail, par une approche globale et proactive* ». En adoptant cette décision, les États participants sont convenus d'impliquer de nouveaux acteurs dans la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation de leur travail, telles que les inspections du travail, les services de protection sociale, les établissements médicaux, les milieux d'affaires et d'autres, ainsi que de prendre des mesures proactives appropriées dans ce domaine particulier. Le Conseil ministériel a chargé le Conseil permanent d'examiner comment renforcer encore les efforts déployés pour lutter contre la traite des êtres humains, notamment aux fins d'exploitation de leur travail, compte tenu notamment des résultats de la conférence de novembre.
- Le Bureau a publié son premier rapport annuel, intitulé « *De la politique à la pratique : lutte contre la traite des êtres humains dans la région de l'OSCE* ». Ce rapport donne un aperçu des efforts déployés par les États participants et les organes de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains et indique les difficultés rencontrées dans l'application du *Plan d'action* de l'OSCE. Les conclusions et recommandations figurant dans ce document seront utiles pour les activités de programme futures et rendront l'Organisation mieux à même de fournir une assistance aux États participants.

Unité pour les questions stratégiques de police

L'Unité pour les questions stratégiques de police a pour objectif de soutenir la démocratie et l'état de droit dans les services de police de tous les États participants. Pendant l'année, elle a exécuté des *programmes d'assistance à la police* dans plusieurs pays du Caucase du Sud et d'Asie centrale, notamment en Arménie et en Azerbaïdjan, ainsi qu'un *projet d'assistance de courte durée* en Géorgie. L'Unité a aussi mis au point un nouveau *programme d'assistance à la police* mettant l'accent sur la police de proximité et la gestion des ressources humaines à l'intention de l'Académie géorgienne de police, programme qui sera exécuté en 2007.

Conjointement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), l'Unité a accueilli, les 2 et 3 mars, un Atelier commun sur la *Convention des Nations Unies contre le crime transnational organisé*. Cet atelier s'est traduit par une augmentation du nombre des réponses à un questionnaire d'autoévaluation concernant la *Convention* qui ont été envoyées en temps voulu par les États participants à l'ONUDD. Plusieurs États ont en outre communiqué des informations mises à jour au sujet de l'état d'avancement de l'harmonisation de leur législation avec la *Convention*.

Afin de répondre aux menaces croissantes que le terrorisme international, l'extrémisme violent, le crime organisé et le trafic de drogue ainsi que l'accumulation déstabilisatrice et la dissémination incontrôlée des armes légères et de petit calibre font peser sur la sécurité, l'Unité pour les questions stratégiques de police, la Présidence et la police fédérale belge ont organisé une *Conférence des chefs de police de l'OSCE* le 24 novembre. Les participants de plus de 50 États ont affirmé leur ferme engagement en faveur de la coopération mutuelle et sont convenus de tenir des réunions analogues des chefs de police tous les trois ans.

Le Système d'information policière en ligne de l'OSCE (POLIS), conçu par l'Unité, a été lancé le 24 novembre. Il s'agit d'une vaste base de données multilingue qui fournit des informations sur tous les aspects des activités d'application des lois dans l'espace de l'OSCE, y compris l'assistance à la police, les techniques de formation et les possibilités de financement. Il est accessible à l'adresse : <http://polis.osce.org>.

L'Unité pour les questions stratégiques de police estime que les activités de police devraient se fonder sur un ensemble de normes, de meilleurs pratiques et d'enseignements adoptés et acceptés au niveau international. Sous la direction du Conseiller principal pour les questions de police et conjointement avec des spécialistes de la police des États participants et des organisations partenaires, il a produit un document intitulé « *Guidebook on Democratic Policing* ». Il s'agit d'un document évolutif dans lequel on pourra faire figurer les normes nouvellement adoptées et les exemples futurs de bonnes pratiques.

L'Unité a mis en œuvre un programme de formation aux *enquêtes proactives multiorganisations sur la traite des êtres humains*, qu'il avait élaboré à l'intention des procureurs de la police, des juges et des ONG de huit États participants. Ce programme unique en son genre permet d'acquérir les compétences nécessaires en matière d'enquête pour instruire une affaire de traite d'êtres humains sans s'appuyer sur le témoignage d'une victime. Durant ce cours de deux semaines, les stagiaires ont enquêté sur une affaire simulée en temps réel.